

Réforme des Retraites



Tableau explicatif de la suspension de la réforme des retraites.

Pour ma retraite !

FO

Je me syndique

www.force-ouvriere.fr

Âge de départ à la retraite: avant et après la réforme

Je suis né...	Âge de départ à la retraite			Trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein		
	Avant la réforme de 2023	Après la réforme de 2023	Suite à la suspension de la réforme	Avant la réforme de 2023	Après la réforme de 2023	Suite à la suspension de la réforme
... entre le 1 ^{er} jan. et le 31 août 1961		62 ans	62 ans	168	168	169
... entre le 1 ^{er} sept. et le 31 déc. 1961		62 ans et 3 mois	62 ans et 3 mois	168	169	169
... en 1962		62 ans et 6 mois	62 ans et 6 mois	168	169	169
... en 1963		62 ans et 9 mois	62 ans et 9 mois	168	170	170
... en 1964		63 ans	62 ans et 9 mois	169	171	170
... entre le 1 ^{er} jan. et le 31 mars 1965	62 ans	63 ans et 3 mois	62 ans et 9 mois	169	172	170
... entre le 1 ^{er} avril et le 31 déc. 1965		63 ans et 3 mois	63 ans	169	172	171
... en 1966*		63 ans et 6 mois	63 ans et 3 mois	169	172	172
... en 1967*		63 ans et 9 mois	63 ans et 6 mois	170	172	172
... en 1968*		64 ans	63 ans et 9 mois	170	172	172
... en 1969*		64 ans	64 ans	170	172	172

Malgré un climat social morose, le syndicat **FO** vous souhaitent de passer d'agréables fêtes de fin d'année auprès de vos proches.



Pour Noël Offrez vous un avenir !



FO

VILLE, CCAS

&

AGGLO DE BRIVE

✉ 9 rue de Noailles

19100 Brive la Gaillarde

fovilleccasagglodebrive@gmail.com

<https://www.fo-brive-territoriaux.fr>

<http://www.facebook.com/Fo-Ville-Ccas-Et-Agglo-De-Brive>



LE P'TIT EDITO

La Mutuelle Santé

(Rendre à César ce qui est à César...)

A partir du 1^{er} janvier 2026, les agents de la ville, du CCAS et de la CABB vont pouvoir bénéficier de la mise en place d'un contrat collectif pour la mutuelle santé.

Tout d'abord, soulignons le travail de l'ensembles des Organisations Syndicales qui ont participé à l'élaboration de cette avancée sociale au sein de nos collectivités. Les trois organisations syndicales, représentant le personnel de la Ville de Brive, de l'Agglo et du CCAS de Brive se sont réunis à Tulle pour négocier et élaborer ce contrat collectif.

Bien sûr, la perfection n'existe pas, mais nous constatons qu'il s'agit d'une importante avancée qui était sur la « table » depuis longtemps, qui s'inscrit dans le cadre du dialogue social et va permettre à de nombreux agents de pouvoir bénéficier d'une mutuelle santé à moindre coût.

Mais, retirer la couverture à soi ne serait que mépris pour les autres organisations syndicales !

Nous voulons aussi remercier Monsieur le Maire, Président pour l'effort consenti avec la participation de 60 € versée à chaque agent qui souscrit à ce contrat. Espérons que ce montant soit réévalué régulièrement de même que celui de la participation au contrat de prévoyance (de seulement 7 € à ce jour).

Vos représentants syndicaux **FO** revendiqueront, négocieront et agiront toujours dans l'intérêt des agents notamment dans la mise en place du RIFSEEP. Notre objectif : compléter et améliorer le régime indemnitaire en prenant en considération notamment la technicité des métiers.

Toute l'équipe **FO** vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année autour de vos proches.

Le bureau

Il y a ceux qui déplacent une pierre et qui en parle comme s'ils avaient déplacé une montagne.

Et puis il y a ceux qui déplacent une montagne... dans un silence absolu

LA CAMPAGNE POUR L'ELECTION MUNICIPALE EST MAINTENANT LANCEE.

Fidèle à sa conception exigeante de l'indépendance syndicale, **FORCE OUVRIERE** ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, pour ces élections.

Une élection politique est l'affaire des citoyen(ne)s et non uniquement des travailleurs.

L'objet est d'élire une personnalité qui sera chargée de l'intérêt général de la ville, alors que le rôle du syndicat est la représentation des intérêts spécifiques des agents.

Quel que soit le ou la futur(e) Maire, le syndicat **FORCE OUVRIERE** aura ainsi toute sa liberté pour se positionner et agir, par la négociation comme par l'action. « *Ce qui n'est pas donné à tout le monde...* »

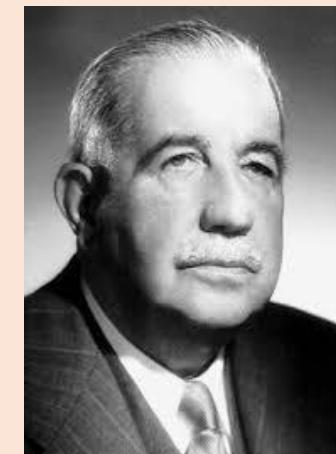
Bien entendu, nous ne vivons pas hors du temps et de l'espace. Nous ne méconnaissons pas l'intérêt général même si nous n'en sommes pas chargés. Nous avons des contacts **d'ordre démocratique** avec quelques partis politiques.

Ne mélangeons pas les rôles :
Nous sommes un syndicat libre et indépendant, pas un parti politique.

C'est notre ligne de conduite, en toute liberté de comportement et indépendance.

« *Adhérer au syndicalisme signifie délivrer le monde de la guerre, la paix doit être fondée sur la justice sociale et l'amélioration de la condition de la classe ouvrière. Pour remplir sa mission, le syndicalisme doit conserver son entière personnalité. Il ne peut ni ne doit s'inféoder à aucun parti politique* » Citation de Léon Jouhaux*

* Fondateur de **FO** en 1948, ses nombreux engagements pacifistes lui valent l'attribution du prix Nobel de la paix en 1951. Ordre national de la Légion d'honneur



La date des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents de la fonction publique territoriale est fixée au 10 décembre 2026.



Quelques définitions bien pratiques...

A « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE »

Une **assemblée générale** est une réunion des salariés d'un service ou d'une entreprise visant à décider démocratiquement des moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir des revendications. Toute grève, toute prolongation de grève, tout arrêt de grève doit être décidé par l'ensemble des salariés d'une même entreprise dans le cadre d'une assemblée générale.

C « COMBAT »

Une grève est un **combat** contre les menaces ou actions proférées par un employeur. Ce combat qui rassemble les salariés contre la propagande patronale renverse bien souvent le rapport de **FO**ce en faveur des grévistes. Malgré les moyens juridiques colossaux dont bénéficie une direction pour mettre en œuvre ses projets de restructuration, de réduction des acquis sociaux ou de diminution de la masse salariale, la grève et la détermination combative demeurent les actions solidaires le plus redoutées par les directions.

D « CAISSES DE GREVE » OU « CAISSE DE SOLIDARITE »

Le syndicat s'organise pour indemniser les grévistes et faire durer le mouvement. Le syndicat **Force Ouvrière** VILLE CCAS AGGLO DE BRIVE appelle à la solidarité et au soutien financier des grévistes ; elle s'engage à reverser l'intégralité des dons qui lui seront transmis.

H « HUMANITÉ »

En faisant grève, c'est aussi l'**humanité** dans le travail que nous défendons, avec la volonté de maintenir et de développer le lien social entre les travailleurs, facteur d'émancipation sociale.

Ce n'est pas un hasard si le journal *L'Humanité*, créé en 1904 par Jean Jaurès, a longtemps été la référence pour le traitement de l'actualité sociale, souvent oubliée des médias de masse.

N « NÉGOCIATION »

La **négociation** est l'aboutissement logique d'une grève. La grève a pour objectif d'arriver à la négociation en position de force. Sans menace identifiée, c'est le patron qui a la main. Après une grève, la négociation peut être menée de façon plus équilibrée.

Z « ZÉRO »

C'est souvent quand il y a **zéro** augmentation de salaires et zéro écoute de la direction qu'il est temps de réfléchir à faire grève !

